



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS Janvier 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales
articles L2121-24, L2122-29, R.2121-10

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

2021-A-01	Débat d'orientation budgétaire	page 2
2021-A-02	Attribution de subventions aux coopératives scolaires	page 11
2021-A-03	Attribution de subventions exceptionnelles au projet scolaire de l'école Tabarly	page 12
2021-A-04	Désignation d'un titulaire et d'un suppléant à la CLECT des Vals du Dauphiné	page 13
2021-A-05	Adoption du principe de restructuration et agrandissement de l'école Tazieff	page 14
2021-A-06	Adoption du principe de restructuration de l'immeuble de la Contessière	page 15
2021-A-07	Adoption du principe de l'extension de la cuisine centrale de Fitolieu	page 16
2021-A-08	Adoption du nouveau règlement et tarification du service de portage de repas à domicile	page 17
2021-A-09	Fixation du tarif des repas pour le centre de loisirs	page 18
2021-A-10	Reconduction et augmentation de la subvention pour l'achat de vélo à assistance électrique	page 19
2021-A-11	Convention pour le développement du market place «enbas-demarue.fr»	page 20

REPUBLIQUE FRANCAISEDÉPARTEMENT
ISERE**EXTRAIT DU REGISTRE****SLO****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE**

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

Délibération N°: 2021-A-01

Date de la convocation :
18 janvier 2021**Date d'affichage :**
29 janvier 2021**Objet de la délibération :**
Débat d'orientation budgétaire

Séance du 25 janvier 2021

L'an Deux Mil Vingt et un, le 25 janvier

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Jean-Luc TRAVERSA, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Sevgi PINARBASI, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Loïc CECILLON, Sandrine SIBUT.

Absents excusés : Noël LECA, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT

Yvonne RATEAU donne pouvoir à Didier BUISSON
Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Philippe THIEBAUT
François BOUCLY donne pouvoir à Marie Blanche PERRIN
Loris SCARPA donne pouvoir à Besma CARON

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les éléments du rapport d'orientation budgétaire transmis avec la note de synthèse afin d'alimenter le débat sur les orientations budgétaires 2021.

En introduction il précise que l'année 2020 écoulée est tout à fait atypique. 1^{er} tour des élections en mars, confinement, deuxième tour décalé à juin, reconfinement... Ces aléas n'ont pas favorisé un déroulement budgétaire fluide et normal. La mise en route du nouveau conseil municipal et des nouveaux projets ont pris du retard.

Il donne la parole à Philippe Thiebaut, premier adjoint en charge des finances, qui présente les éléments du débat.

Il précise que le budget 2020 a été voté début mars par l'ancienne municipalité, en excédent pour les deux sections. Chaque section comportait plus de recettes que de dépenses, laissant ainsi de la marge de manœuvre pour la nouvelle équipe. L'objectif du budget 2020 pour le conseil sortant étant de ne financer que les dépenses d'investissement « obligatoires », les devis déjà signés, les engagements déjà pris...

Le nouveau conseil a pu voter une décision modificative en septembre afin de lancer les premières réalisations spécifiques à la nouvelle mandature.

LE RESULTAT EN AMELIORATION

L'exécution du budget 2020 fait ressortir des excédents dans les deux sections, de 1 148 021,45€ en investissement et 822 974,22€ en fonctionnement (à la marge des dernières écritures en attente). En intégrant les affectations de résultats 2019 et la reprise des excédents antérieurs, le résultat de clôture 2020 est de -260 542,25€ en investissement et + 1 350 939,28€ en fonctionnement.

Ces chiffres seront affinés pour l'adoption du compte administratif et du compte de gestion en mars (en juin au plus tard). Ils feront partie des crédits à reprendre au budget 2021 et sont plutôt confortables.

Pour information, les résultats de clôture 2019 étaient de - 1 408 563€ en investissement et + 1 936 528 en fonctionnement soit un solde de 527965€ repris au budget 2020, contre 1090397€ de solde 2020 à reprendre au budget 2021.

FAITS MARQUANTS 2020

On peut noter simplement que la commune a pris en charge des paniers garnis durant le confinement et maintenu les salaires des agents confinés, évidemment, et on peut penser que cette situation reste exceptionnelle.

On peut noter également que le contentieux avec l'état sur la part de dgf a été soldé et que la part de remboursement de salaire d'agent en arrêt a atteint des sommets en 2020 à 153 000€ contre 30 000 € de prévision.

En investissement, l'école du Mâcle a pris du retard à cause du confinement notamment mais se poursuivra en 2021, le chantier du pumtrack est terminé, celui du parking doutant également, de même que de nombreux petits chantiers de bâtiments ou de voirie.

ORIENTATIONS 2021

Monsieur le Maire propose d'engager le débat sur les orientations budgétaires 2021 sur les éléments suivants :

- La municipalité s'étant engagée dans la campagne à ne pas augmenter la fiscalité, le budget est construit sur la base du niveau des recettes actuelles.
- Les actions de développement durable seront désormais, autant que possible, intégrées à chaque projet.
- L'homogénéisation des crédits affectés aux écoles conduirait à attribuer 70€ par élèves, somme identique pour toutes les classes, plus 30€ par élève et par an, cumulable sur trois ans, pour la réalisation de projets pédagogiques spécifiques à solliciter par chaque école.
- Les écoles bénéficieraient désormais d'une prestation de maintenance informatique assurée par les Vals du Dauphiné qu'il conviendra d'intégrer au budget 2021 pour 20000€ annuel.
- Le budget des actions culturelles serait majoré de 10000€ pour atteindre 40000€ mais la crise sanitaire risque d'en compromettre la réalisation.
- La cuisine centrale serait agrandie afin d'assurer la production des repas pour toutes les cantines des écoles abréziennes pour septembre 2021. L'homogénéisation du prix du repas devra cependant se faire progressivement.
- Le matériel roulant génère des frais de réparation. Il conviendrait d'envisager le remplacement de certains véhicules techniques.
- Le budget des charges de personnel sera à majorer en fonction des décisions d'embauche pour la police, pour le remplacement du DST (pendant la période de doublon), d'un médecin communal et de sa secrétaire éventuelle, de la création d'un service à la population.
- Il est prévu de maintenir une réserve en dépenses imprévues de 200 000€ en fonctionnement ainsi que 200 000€ en investissement.
- En fonction des projets d'investissement retenus pour 2021, cuisine centrale, école Tazieff et la contessière, des attributions de subventions pourront financer une partie de l'investissement, même si le projet est lissé sur 2 ans. Le solde pourrait être complété par l'emprunt pour des projets à durée de vie longue (écoles ou contessière par exemple).
- En 2021, la charge du remboursement du capital représente 276 000€. Au terme du mandat, elle ne représentera plus que 217 000€. Pour rappel ce remboursement de capital représentait 274 000€ en 2016. La différence de 60 000€ de remboursement annuel représente potentiellement un capital à emprunter de 800 000€ sur 15 ans.
- Le financement des investissements pourrait être complété également par la vente de certains biens (terrain de foot de la route de Lyon par exemple ou reliquat terrain rue du macle...).
- Les recettes de fonctionnement liées à la fiscalité ne devraient pas être impactées par la réforme de la taxe d'habitation. L'état compensera par une réaffectation des crédits du département.
- Les principales dépenses d'investissement porteraient sur les écoles (macle et tazieff) et la cuisine centrale. L'enveloppe du marché de voirie serait maintenue. Un effort de réaménagement serait porté sur le parc Bisso et la maintenance des bâtiments divers.

Le financement de l'opération du quartier Pierretton serait compensé à moyen terme par le produit de la fiscalité (Taxe d'aménagement et taxe foncière).

La réalisation des opérations de rénovation de la contessière et des logements au-dessus de la perception pourrait débiter sur 2021 mais le principal des dépenses n'est pas envisageable avant 2022.

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Marie-Blanche Perrin demande si on n'est pas trop optimiste à prévoir une recette de fonctionnement supérieure de 700 000€ en 2021 par rapport à 2020.

Le résultat reporté 2020 est supérieur de plus de 500 000€, ce qui explique en grande partie cet écart. Les précisions et ajustement seront fait en commission finances lors de la fin de l'élaboration du budget.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **PREND** acte des éléments du rapport d'orientation budgétaire 2020
- **VALIDE** les principes proposés ci-dessus pour l'élaboration du budget 2021.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO



Signature
numérique de
Benjamin
GASTALDELLO
Date : 2021.01.29
15:26:08 +01'00'

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

FONCTIONNEMENT

1- Dépenses de Fonctionnement : Grandes masses

	réalisé 2016	Réalisé 2019	Réalisé 2020
Charges à caractère général	1 048 286	1 188 650	1172336
Charges de personnel	1 527 949	1783585	1802809
Autres charges de gestion courantes	478 610	509 771	482376
Charges financières	201 235	164 717	155906
Charges exceptionnelles		67 686	197956
Amortissements et opérations d'ordre	225 527	379 629	486785
total	3 481 607	4 094 038	4298171

2020 est une année électorale de transition, victime de la crise sanitaire et d'un blocage de la dynamique municipale entre janvier et septembre.

Les charges de structures n'ont pas été suspendues sur la période de confinement (salaires, chauffage, électricité par exemple) mais l'activité a été réduite tant dans son fonctionnement classique (restaurants scolaires par exemple) que par la mise en route de nouveaux projets.

COMMENTAIRES SUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Globalement, il semble de premier abord que les dépenses de fonctionnement aient augmenté de 26% entre 2016, date de création de la commune nouvelle et 2020. Il faut cependant regarder le détail des chapitres de dépenses.

- Les charges à caractère générales évoluent de 130000€, près de 12% sur la période soit moins de 2,4% par an. Les réalisations de l'année 2020 restent dans le budget prévu.
 - Pour 2021 : Il faudra intégrer l'augmentation des achats matières pour la cuisine centrale qui doit fabriquer les repas de toutes les écoles pour septembre.
 - On pourra aussi prévoir un budget adapté pour le lissage du fonctionnement des écoles.
 - Le service culture pourrait monter en puissance (et en budget) sous réserve d'une réouverture des salles et de la fin de la pandémie. Le budget achat de livres pourrait également profiter d'une synergie avec l'interco.
 - Le service de transport sera majoré des frais liés à la natation scolaire vers la Tour du Pin.

- Les charges de personnel augmentent de 18% sur la période soit 3,6% par an. A corriger des remboursements encaissés pour absence de personnel qui atteint 153000€ en 2020 contre 80000€ en 2019 et 62000€ en 2018.

Historique de la masse salariale :

1 649 809€ en 2020
1 703 394€ en 2019
1 701 843€ en 2018
1 510 496€ en 2017
1 387 648€ en 2016

On remarque toutefois une baisse de la masse salariale nette en 2020 par rapport à 2019.

Le chapitre charges de personnel représente 42% des dépenses de fonctionnement, alors que les communes de notre strate se situent plutôt autour de 55%. Cette bonne situation permet de dégager de l'autofinancement pour l'investissement. Attention à bien conserver, autant que possible, cette situation.

- Le budget 2021 devra tenir compte de l'évolution naturelle des salaires (et des charges) mais surtout de vos décisions d'embauches éventuelles d'un médecin, de sa secrétaire, d'un policier municipal, de la création d'un service à la population... Le DST devrait prendre sa retraite en milieu d'année, il conviendra de prévoir son remplacement avec une période de doublon.
- Il conviendrait également de reprendre le régime indemnitaire afin de le mettre « à votre goût ». Des décisions pourraient avoir des répercussions sur 2021 mais plus probablement sur 2022, compte tenu des délais de mise au point.
- Les autres charges de gestion courantes sont dans le budget et rien de notable est à signaler sur l'exécution 2020.
 - Pour 2021, la ligne de subvention pourrait être impactée par vos décisions d'attribution de subventions et les nouveaux critères d'attribution
- Les charges financières montrent une poursuite du désendettement de la commune et un niveau d'endettement relativement bas (voir état des emprunts dans la partie investissement).
- Les charges exceptionnelles retracent principalement l'opération d'apurement du litige avec l'Etat sur le trop perçu de DGF (dotation globale de fonctionnement) en 2017. L'Etat, via la trésorerie, s'étant servie directement sur le compte de la commune pour rembourser le trop perçu a fait apparaître un écart qu'il a fallu enregistrer et régulariser comptablement. Cette ligne n'a pas vocation à être utilisée « normalement » (puisque c'est de l'exceptionnel !).
- Le poste amortissement est en augmentation après un gros travail d'ajustement. Cette ligne vient abonder le poste recette pour le financement de vos investissements.

On peut donc cumuler Amortissement 486000€ et virement à l'investissement 700000€ (qui n'est pas une dépense réelle) pour faire apparaître votre autofinancement.

2- Recettes de Fonctionnement : Grandes masses

	Réalisé 2016	Réalisé 2019	Réalisé 2020
Atténuation de charges	140 352	80 191	153076
Produit des services	271 705	258 876	273342
Impôts et taxes	2 024 179	2 456 085	2556672
Dotations subventions participations	2 029 625	1 830 077	1823103
Autres produits	350 807	301 061	268613
Total	4 816 668	4 926 290	5121145

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Globalement on peut dire que la réalisation du budget 2020 en recette est meilleure que 2019 pour près de 200 000€.

- le poste de remboursement des frais de personnel y est pour beaucoup, on l'a déjà abordé.
- Le chapitre produits et services a fait l'objet d'un transfert d'activité. La restauration scolaire a fortement réduit du fait du confinement mais les paniers garnis ont généré une recette supplémentaire de 26000€ de même que le portage des repas à domicile, +50000€, qui a été repris en totalité puisque le FAM s'est désengagé pour des raisons sanitaires.
- Les impôts et taxes ont généré une recette supérieure de 100 000€ due essentiellement à la taxe additionnelle aux droits de mutations, estimées à 200 000€ et réalisées pour 311000€.

La dynamique immobilière de la commune est toujours positive et devrait maintenir ce niveau de recettes, même si on l'estime plutôt autour des 200 000€ par prudence.

- Les dotations et participations n'ont pas évolué significativement.
- Les autres produits constatent les locations immobilières et retracent une vacance de logements.

On peut anticiper un excédent de fonctionnement 2020 de 802 974 contre 832 252 € en 2019 et 821 970 € en 2018.

Les réformes de la fiscalité ne doivent pas impacter les recettes communales, ni pour la taxe d'habitation, ni pour la dfg.

Un élément reste en suspens. Nous percevons une part de dotation de solidarité rurale qui dépend de nombreux critères et compare les 10000 communes de France les mieux classées (ou les moins bien dotées). Cette dotation de 630000€ devrait nous être attribuée encore en 2021, bien qu'en légère baisse.

Les recettes de fonctionnement sont estimées à ce jour, en fonction des éléments connus, à 5 800 000€

Cette estimation est basée sur une absence d'évolution de la fiscalité en générale de la part du conseil municipal.

- Pour rappel, il vous reste encore quelques leviers fiscaux sur :
 - la taxe foncière sur les propriétés bâties,
 - sur les propriétés non bâties,
 - la taxe d'aménagement,
 - la taxe locale sur la consommation finale d'électricité,
 - la taxe sur les terrains constructibles...

- Vous disposez également de leviers pour instaurer des exonérations et donc réduire vos recettes.

- Vous pouvez agir également sur :
 - les tarifs publics,
 - sur les loyers de vos logements,
 - sur la rénovation ou la vente de votre patrimoine immobilier,
 - sur l'optimisation de vos équipements en vendant ce qui ne vous sert plus
 - en stimulant la construction et les transactions immobilières pour générer des droits de mutation et du produit fiscal sur les nouveaux logements...

INVESTISSEMENT

Les règles comptables vous imposent de disposer d'un autofinancement qui couvre au minimum le remboursement du capital des emprunts, soit pour 2021, 276000€

1- Etat des emprunts

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Capital restant dû au 1er janvier	4 928 369	4 653 782	4 381 976 + 1200000 au 1er avril	5264797	4961686	4673084
annuité	479 660	464 801	478279	471993	448820	426968
Intérêt	205 073	192 994	181 100	168882	160217	151314
capital	274 586	271 806	297178	303111	288602	275654
<i>Dont échéance k+i bmo</i>	<i>138 535</i>	<i>141 028</i>	<i>143 567</i>	<i>146 151</i>	<i>148782</i>	<i>151459</i>

Le capital restant dû au 1er janvier 2021 comporte l'emprunt de 1200000 à taux zéro réalisé pour la construction de l'école de Fitolieu et l'emprunt réalisé pour la construction de la BMO en 2011, seul emprunt finançant un bien qui génère un rapport sensiblement équivalent à l'annuité de l'emprunt.

La charge du remboursement de capital passe de 303000€ en 2019 à 288000€ en 2020 puis 276000€ en 2021.

Plusieurs emprunts doivent arriver à terme au cours du prochain mandat, ce qui pourrait laisser de la marge de manœuvre.

Le capital restant dû au 1er janvier 2021 est de 4 673 000€ et passera à 3 365 000 en 2026, représentant 1 308 000€ de possibilité d'emprunt tout en restant au niveau d'endettement actuel.

Le montant du remboursement de capital passe de 276 000€ annuel en 2021 à 216 000€ en 2026 si aucun emprunt supplémentaire ne vient grever le budget.

2- Investissements recettes

	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020
Virement du fonctionnement	0	0	0
Produits de cession	78 276	0	25265
amortissements	311 244	379 629	461620
Solde voirie a briand	0	0	371127
Dotations fonds divers réserves	2 160 351	2614189	1974518
Subventions	381 279	863742	564853
Emprunts et dettes	1 201 020		0
Avance sur travaux et régularisations		16229	5724
Total	1 810 443	3873789	3403009

Pour 2021, un reliquat de subvention à percevoir pour 378612€.

En fonction des projets de travaux 2021, de nouvelles subventions peuvent alimenter le budget. Tous nouveaux projets confondus pourraient générer, s'ils étaient tous validé par les financeurs, 537000€ de recettes.

Le département a déjà inscrit à son budget 2021, 453000€ de financement pour la rénovation extension de tazieff.

3- Investissements Dépenses

Concernant les dépenses d'investissement, sur les 4 250 416€ budgétés, 3 663 552€ ont été réalisés.

Cette année de transition est donc marquée par 1 595 808€ de travaux ou d'achat d'investissement. C'est peu par rapport à 2019 avec ses 4 541 000€ (mais c'était trop pour notre budget qui s'est retrouvé sous tension).

Vous trouverez ci-après un tableau détaillé de ces réalisations dont les principaux postes concernent la poursuite ou la fin des chantiers engagés (école du macle, pump track, parking doutan)

DETAIL DES INVESTISSEMENTS REALISES EN 2020

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DEJA ENGAGEES	BP 2020	Dépenses Réalisées Au 31/12/2020
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 408 564	1 408 564,00
Remboursement emprunts en euros	290 000	288 602,05
TRAVAUX DEJA ENGAGES 2019		
Ecole de Fitilieu	500 000	459 436,81
Solde rue Gambetta	35 000	37 849,20
Parking chemin doutan	200 000	204 145,27
Matériels divers	50 000	21 115,12
solde voirie 2019 + marquage + marché bon de commande	250 000	109 273,80
Achat maison monier + démolition + divers	250 000	244 258,63
videoprotection	30 000	28 105,27
Eclairage public 2020 pose 2019 et 2020	65 000	58 193,52
Eclairage public 2020 fourniture	30 000	29 844,00
solde place du 8 mai	26 000	29 518,31
solde maternelle la batie	10 000	8 627,80
pumptrack	145 000	167 388,26
solde église de la batie	6 000	4 817,40
solde éclairage public école du macle (voirie divers)	20 000	13 863,22
enfouissement rue gambetta	60 000	14 392,92
volets huisseries chaudière école tazieff	26 000	30 233,04
bungalow garderie fitilieu	7 000	7 130,46
Batiments divers	50 000	20 717,22
cimetière fitilieu	5 000	3 818,40
maison dauphinoise	25 000	2 538,74
PROJETS 2020 – DM 1 DE SEPTEMBRE 2020		
matériel informatique	13 500	10 282,80
Travaux d'économie d'énergie	100 000	0,00
façade toiture eglise fitilieu	21 000	21 874,80
autel eglise fitilieu	25 000	0,00
vitraux église fitilieu	40 000	0,00
cheminement piéton jean jaurès	105 000	0,00
clôture rigide cour école la batie	7 000	0,00
local arbitre la batie	20 000	9 464,00
rénovation appartement locatifs sur perception	20 000	0,00
Aménagement CTM	10 000	4 742,62
Toiture bardage pour panneaux solaires sur vestiaires	20 000	0,00
formation alyo formation	3 000	0,00
Rue du macle	100 000	0,00
Cantine école Tabarly	300 000	10 939,00
vestiaires filles boulodrome	30 000	0,00

4- Orientations d'investissement 2021

	Montant 2020	Subventions
Ecole du macle	700000	Solde 90000
Engagement Ecole tazieff	300000 sur 1200000	753000
Cuisine centrale	80000	10000
Parc bisso	110000	
Travaux de voirie	200000	
Engagement des travaux la contessière	100000	
Participation au déficit de l'opération EPORA	250000	
Travaux cabinet médical	60000	
Rénovation de logements perception	130000	
Total	1930000	

Conclusion :

En grandes masses, les recettes de fonctionnement 2020 à 5 100 000€ moins les 4 300 000 de dépenses de fonctionnement permettent de dégager un excédent naturel de 800 000€. Il convient de préserver cet excédent qui vous permet de financer vos projets d'investissement.

Diverses autres recettes vous permettent de financer vos investissements (retour de tva, subventions, retour de fiscalité de l'interco, taxe d'aménagement, emprunt, vente de votre patrimoine...).

Attention aux dépenses de fonctionnement induites par vos investissements. Elles vont conduire à baisser votre autofinancement si en parallèle elles ne créent pas de nouvelles richesses fiscales...

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE

SLOW

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

Délibération N°: 2021-A-02

Date de la convocation :

18 janvier 2021

Date d'affichage :

29 janvier 2021

Objet de la délibération :

Attribution de subventions aux
coopératives scolaires

Séance du 25 janvier 2021

L'an Deux Mil Vingt et un, le 25 janvier

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Jean-Luc TRAVERSA, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Sevgi PINARBASI, Christophe TROUILLOU, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Loïc CECILLON, Sandrine SIBUT.

Absents excusés Noël LECA, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT

Yvonne RATEAU donne pouvoir à Didier BUISSON
Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Philippe THIEBAUT
François BOUCLY donne pouvoir à Marie Blanche PERRIN
Loris SCARPA donne pouvoir à Besma CARON

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider l'attribution de subventions aux coopératives scolaires des écoles de la commune historique des Abrets, afin d'alimenter leurs budgets respectifs.

Le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'attribution de subventions aux coopératives scolaires,
- **ATTRIBUE** la somme de 679 euros pour la coopérative scolaire de l'école des Dauphins, 623 euros pour la coopérative scolaire de Tabarly et 665 euros pour celle de l'école Tazieff.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO



Signature numérique
de Benjamin
GASTALDELLO
Date : 2021.01.29
14:36:18 +01'00'

Envoyé en préfecture le 29/01/2021

Reçu en préfecture le 29/01/2021

Affiché le

ID : 038-200060127-20210125-2021_A__3-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE

SLOW

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

Délibération N°: 2021-A-03

Date de la convocation :

18 janvier 2021

Date d'affichage :

29 janvier 2021

Objet de la délibération :

Attribution de subventions
exceptionnelles au projet scolaire
de Tabarly

Séance du 25 janvier 2021

L'an Deux Mil Vingt et un, le 25 janvier

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Jean-Luc TRAVERSA, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Sevgi PINARBASI, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Loïc CECILLON, Sandrine SIBUT.

Absents excusés Noël LECA, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT

Yvonne RATEAU donne pouvoir à Didier BUISSON
Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Philippe THIEBAUT
François BOUCLY donne pouvoir à Marie Blanche PERRIN
Loris SCARPA donne pouvoir à Besma CARON

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention annuelle de 30 euros par enfant dans le cadre de l'organisation des projets de sorties scolaires de l'école Tabarly.

Le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le versement d'une subvention annuelle de 30 euros par enfant multiplié par 89 enfants soit 2670€, dans le cadre de la participation communale aux projets de sorties scolaires 2021 de l'école Tabarly.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO



Signature numérique
de Benjamin
GASTALDELLO
Date : 2021.01.29
14:37:29 +01'00'

Envoyé en préfecture le 29/01/2021

Reçu en préfecture le 29/01/2021

Affiché le

SLOW

ID : 038-200060127-20210125-2021_A__4-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

Délibération N°: 2021-A-04

Date de la convocation :

18 janvier 2021

Date d'affichage :

29 janvier 2021

Objet de la délibération :

Désignation d'un titulaire et d'un suppléant à la CLECT des Vals du Dauphiné

Séance du 25 janvier 2021

L'an Deux Mil Vingt et un, le 25 janvier

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Jean-Luc TRAVERSA, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Sevgi PINARBASI, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Loïc CECILLON, Sandrine SIBUT.

Absents excusés : Noël LECA, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT

Yvonne RATEAU donne pouvoir à Didier BUISSON
Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Philippe THIÉBAUT
François BOUCLY donne pouvoir à Marie Blanche PERRIN
Loris SCARPA donne pouvoir à Besma CARON

Vu l'article 1609 nonies-C du Code général des impôts

Vu la délibération de la Communauté de communes les Vals du Dauphiné n°1208-2020-166 du 23 septembre 2020,

Considérant que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, en application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal des Abrets en Dauphiné, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret,
- **DÉSIGNE** pour représenter la commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de communes les Vals du Dauphiné :
 - Philippe THIÉBAUT, titulaire
 - Benjamin GASTALDELLO, suppléant

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO



Signature numérique
de Benjamin
GASTALDELLO
Date : 2021.01.29
14:38:00 +01'00'

Envoyé en préfecture le 29/01/2021

Reçu en préfecture le 29/01/2021

Affiché le

ID : 038-200060127-20210125-2021_A__5-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT

ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE

SLO

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

Délibération N°: 2021-A-05

Date de la convocation :

18 janvier 2021

Date d'affichage :

29 janvier 2021

Objet de la délibération :

Adoption du principe de
restructuration et agrandissement
de l'école Tazieff

Séance du 25 janvier 2021

L'an Deux Mil Vingt et un, le 25 janvier

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Jean-Luc TRAVERSA, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Sevgi PINARBASI, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Loïc CECILLON, Sandrine SIBUT.

Absents excusés : Noël LECA, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT

Yvonne RATEAU donne pouvoir à Didier BUISSON
Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Philippe THIEBAUT
François BOUCLY donne pouvoir à Marie Blanche PERRIN
Loris SCARPA donne pouvoir à Besma CARON

Monsieur le Maire propose après réflexion, de s'orienter vers une restructuration et un agrandissement de l'école Tazieff plutôt que vers la construction d'une nouvelle école.

Monsieur le Maire propose de solliciter toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le principe de restructuration et d'agrandissement de l'école Tazieff
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO



Signature
numérique de
Benjamin
GASTALDELLO
Date : 2021.01.29
14:38:30 +01'00'

Envoyé en préfecture le 29/01/2021

Reçu en préfecture le 29/01/2021

Affiché le

SLOX

ID : 038-200060127-20210125-2021_A__6-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

Délibération N°: 2021-A-06

Date de la convocation :

18 janvier 2021

Date d'affichage :

29 janvier 2021

Objet de la délibération :

Adoption de principe de
restructuration de l'immeuble de la
Contessière

Séance du 25 janvier 2021

L'an Deux Mil Vingt et un, le 25 janvier

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Jean-Luc TRAVERSA, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Sevgi PINARBASI, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Loïc CECILLON, Sandrine SIBUT.

Absents excusés : Noël LECA, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT

Yvonne RATEAU donne pouvoir à Didier BUISSON
Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Philippe THIEBAUT
François BOUCLY donne pouvoir à Marie Blanche PERRIN
Loris SCARPA donne pouvoir à Besma CARON

Afin de préserver le patrimoine communal, Monsieur le Maire propose d'adopter le principe de réhabilitation de l'immeuble de la Contessière et de solliciter les services de l'Etat pour l'obtention de subventions pour la réalisation de ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** le principe de restructuration de la Contessière
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO



Signature
numérique de
Benjamin
GASTALDELLO
Date : 2021.01.29
14:40:58 +01'00'

Envoyé en préfecture le 29/01/2021

Reçu en préfecture le 29/01/2021

Affiché le

SLOW

ID : 038-200060127-20210125-2021_A__7-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

Délibération N°: 2021-A-07

Date de la convocation :

18 janvier 2021

Date d'affichage :

29 janvier 2021

Objet de la délibération :

Adoption du principe de l'extension
de la cuisine centrale de Fitialieu

Séance du 25 janvier 2021

L'an Deux Mil Vingt et un, le 25 janvier

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Jean-Luc TRAVERSA, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Sevgi PINARBASI, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Loïc CECILLON, Sandrine SIBUT.

Absents excusés Noël LECA, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT

Yvonne RATEAU donne pouvoir à Didier BUISSON
Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Philippe THIEBAUT
François BOUCLY donne pouvoir à Marie Blanche PERRIN
Loris SCARPA donne pouvoir à Besma CARON

Afin de répondre aux besoins grandissants des demandes de repas, Monsieur le Maire propose d'agrandir la cuisine centrale de Fitialieu pour permettre l'accueil de chambres froides et d'un espace de stockage.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le principe d'extension de la cuisine centrale de Fitialieu
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions de l'État pour la réalisation de ce projet notamment dans le cadre de la DETR 2021.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO



Signature numérique
de Benjamin
GASTALDELLO
Date : 2021.01.29
14:46:36 +01'00'

Envoyé en préfecture le 29/01/2021

Reçu en préfecture le 29/01/2021

Affiché le

SLOW

ID : 038-200060127-20210125-2021_A__8-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

Délibération N°: 2021-A-08

Date de la convocation :

18 janvier 2021

Date d'affichage :

29 janvier 2021

Objet de la délibération :

Adoption du nouveau règlement et
tarification du service de portage de
repas à domicile

Séance du 25 janvier 2021

L'an Deux Mil Vingt et un, le 25 janvier

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Jean-Luc TRAVERSA, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Sevgi PINARBASI, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Loïc CECILLON, Sandrine SIBUT.

Absents excusés : Noël LECA, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT

Yvonne RATEAU donne pouvoir à Didier BUISSON
Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Philippe THIEBAUT
François BOUCLY donne pouvoir à Marie Blanche PERRIN
Loris SCARPA donne pouvoir à Besma CARON

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le nouveau règlement pour l'accès au service de portage de repas à domicile ainsi que le nouveau tarif avec prise en compte des ressources des futurs bénéficiaires.

Ces modifications seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2021.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le nouveau règlement fixant les conditions d'accès au service de portage de repas à domicile,
- **VALIDE** la grille tarifaire applicable aux nouveaux bénéficiaires à partir du 1^{er} septembre 2021.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO



Signature
numérique de
Benjamin
GASTALDELLO
Date : 2021.01.29
14:47:33 +01'00'

Envoyé en préfecture le 29/01/2021

Reçu en préfecture le 29/01/2021

Affiché le

SLOW

ID : 038-200060127-20210125-2021_A__9-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

Délibération N°: 2021-A-09

Date de la convocation :

18 janvier 2021

Date d'affichage :

29 janvier 2021

Objet de la délibération :

Fixation du tarif du repas pour le
centre de loisirs

Séance du 25 janvier 2021

L'an Deux Mil Vingt et un, le 25 janvier

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Jean-Luc TRAVERSA, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Sevgi PINARBASI, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Loïc CECILLON, Sandrine SIBUT.

Absents excusés : Noël LECA, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT

Yvonne RATEAU donne pouvoir à Didier BUISSON
Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Philippe THIEBAUT
François BOUCLY donne pouvoir à Marie Blanche PERRIN
Loris SCARPA donne pouvoir à Besma CARON

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre en charge la réalisation des repas pour le centre de loisirs par la cuisine centrale de Fitolieu les mercredis et vacances scolaires.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif à 4,20 euros le repas.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de confectionner, par la cuisine centrale, les repas de la MJC des Abrets en Dauphiné pour son activité de centre de loisirs les mercredis et vacances scolaires,
- **VALIDE** le tarif de 4,20 euros le repas.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO



Signature
numérique de
Benjamin
GASTALDELLO
Date : 2021.01.29
14:48:07 +01'00'

Envoyé en préfecture le 29/01/2021

Reçu en préfecture le 29/01/2021

Affiché le

SLOW

ID : 038-200060127-20210125-2021_A__10-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

Délibération N°: 2021-A-10

Date de la convocation :

18 janvier 2021

Date d'affichage :

29 janvier 2021

Objet de la délibération :

Reconduction et augmentation de la subvention pour l'achat de vélo à assistance électrique

Séance du 25 janvier 2021

L'an Deux Mil Vingt et un, le 25 janvier

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Jean-Luc TRAVERSA, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Sevgi PINARBASI, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Loïc CECILLON, Sandrine SIBUT.

Absents excusés : Noël LECA, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT

Yvonne RATEAU donne pouvoir à Didier BUISSON
Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Philippe THIEBAUT
François BOUCLY donne pouvoir à Marie Blanche PERRIN
Loris SCARPA donne pouvoir à Besma CARON

Monsieur le Maire propose de renouveler le versement d'une subvention pour tout achat de vélo à assistance électrique pour les habitants du territoire communal.

Il propose de renouveler cette opération sur une période qui irait jusqu'au 31 décembre 2021 et d'augmenter le montant de la subvention à 100 euros sous réserve que le matériel réponde à des caractéristiques techniques particulières et que le demandeur, justifiant d'une résidence principale aux Abrets en Dauphiné, fournisse une facture acquittée.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de subventionner l'achat de vélo à assistance électrique pour les personnes justifiant d'une résidence principale aux Abrets en Dauphiné.
- **DE RECONDUIRE** la subvention municipale jusqu'au 31/12/2021,
- **DE FIXER** à 100€ le montant de l'aide municipale à l'achat de VAE pour les résidents de la commune,
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour verser cette somme pour toutes les demandes répondant aux critères fixés par la commune,

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO



Signature
numérique de
Benjamin
GASTALDELLO
Date : 2021.01.29
14:49:48 +01'00'

Envoyé en préfecture le 29/01/2021

Reçu en préfecture le 29/01/2021

Affiché le

ID : 038-200060127-20210125-2021_A__11-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE

SLOW

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres		
Affiliés au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

Délibération N°: 2021-A-11

Date de la convocation :
18 janvier 2021

Date d'affichage :
29 janvier 2021

Objet de la délibération :
Convention pour le développement
du Market Place « enbasdemarue.fr

Séance du 25 janvier 2021

L'an Deux Mil Vingt et un, le 25 janvier

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Jean-Luc TRAVERSA, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Sevgi PINARBASI, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Loïc CECILLON, Sandrine SIBUT.

Absents excusés : Noël LECA, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT

Yvonne RATEAU donne pouvoir à Didier BUISSON
Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Philippe THIEBAUT
François BOUCLY donne pouvoir à Marie Blanche PERRIN
Loris SCARPA donne pouvoir à Besma CARON

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention proposé par la CCI Nord Isère afin de faciliter l'accès des commerçants abréziens au commerce digital.

Cette convention prévoit la prise en charge par la commune de la cotisation de 29€ par mois pour l'année 2021, pour tout commerçant souhaitant accéder au Marketplace « enbasdemarue.fr » gérée par la CCI Nord Isère.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
- **APPROUVE** le principe de prise en charge financière de l'adhésion à la plateforme, pour les commerçants abréziens pour l'année 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la CCI Nord Isère.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO



Signature numérique
de Benjamin
GASTALDELLO
Date : 2021.01.29
14:54:48 +01'00'